

plus ou moins de répondre aux seuls besoins nationaux, pourrait affronter la concurrence, alors qu'une société aussi puissante que la *Massey-Ferguson* réalise une aussi petite marge de bénéfices?

Voici ma seconde question: pensez-vous que le gouvernement, s'il expropriait l'industrie, pourrait diminuer d'une façon importante le prix des machines agricoles, alors que les sociétés privées ne réalisent qu'une faible marge de bénéfices?

M. WENAAS: Encore une fois, comme on l'a dit à propos d'une question antérieure, cette marge de bénéfice est calculée en fonction des ventes; mais si l'on calcule les bénéfices de la *Massey-Ferguson* pour la même période en fonction des placements, ils s'élèvent à 11.1 p. 100 après déduction des impôts. Je crois qu'il serait bon de ne pas oublier cela.

Pour ce qui est de votre première question, il est tout à fait concevable qu'une industrie appartenant à l'État puisse fabriquer pour l'ensemble du marché nord-américain. Cela ne devrait pas être écarté du tout. J'estime qu'il serait mauvais d'établir comme préalable qu'une telle industrie ne puisse pas faire affaire à l'extérieur du marché canadien; car la *Massey-Ferguson* est une société qui forme un ensemble complet et on ne peut pas s'attendre que les intérêts privés utilisent les filiales de la *Massey-Ferguson* dans les autres pays et on ne peut s'attendre également d'avoir le même genre d'exploitation au Canada. Aussi je vous dirai en réponse à votre question qu'on ne pourrait séparer vraiment l'un de l'autre sans procéder à une importante mise au point de la structure de l'industrie.

M. SLOGAN: Vous opposeriez-vous à ce que le gouvernement des États-Unis vienne au Canada s'emparer d'une des filiales américaines, l'exploitait comme société de l'État et faisait concurrence aux entreprises privées canadiennes?

M. WENAAS: En réponse à cette question, je puis dire que la France apparemment ne s'est pas opposée à l'établissement sur son territoire d'une industrie appartenant à l'État canadien. Je veux parler ici de la société *Polymer*. De plus, je ne puis qu'ajouter que, dans la mesure où il s'agit de la propriété d'une filiale américaine d'une compagnie canadienne, cela serait tout à fait indifférent aux Américains que cette filiale appartienne à un groupe privé ou soit une régie d'État. Cependant, cette filiale ne pourrait pas être la propriété d'une coopérative, parce que cela entraînerait des modifications très importantes du principe de propriété publique.

Voilà, selon moi, la réponse à cette question.

M. SLOGAN: J'aimerais demander aussi...

Le PRÉSIDENT: M. Slogan, je ne vous donnais qu'une occasion pour revenir sur une question qui avait déjà été posée.

M. SLOGAN: Eh bien! je crois que j'ai été inscrit sur la liste trois fois.

Le PRÉSIDENT: Et vous avez aussi parlé trois fois. J'agis ainsi pour permettre à chacun des membres de poser quelques questions.

M. SLOGAN: Allez-vous me réinscrire sur la liste?

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur.

Monsieur Horner, la parole est à vous.

M. HORNER (*Acadia*): Monsieur le président, ma question a rapport aux bénéfices dont on parle à la page 25.

M. Nöllet a dit que les bénéfices lui importaient peu, mais qu'il croyait que les bénéfices exagérés devraient être répartis parmi les clients ou les consommateurs.

A la page 25, vous nous parlez des bénéfices de la société. Dans cette étude, nous avons retenu les dix dernières années environ—pour quelques